



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lycées

Question écrite n° 34255

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la réforme du lycée. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre moyen d'heures pendant lesquelles les élèves ont des « trous » dans leur emploi du temps, sur une semaine, en classe de seconde, avant et après la réforme.

Texte de la réponse

La confection des emplois du temps est un exercice difficile, compte tenu des nombreuses contraintes que doivent prendre en compte les chefs d'établissement tant sur le plan pédagogique que sur le plan matériel. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie fait toute confiance aux chefs d'établissement pour organiser au mieux les emplois du temps de manière à éviter au maximum les temps morts. A l'occasion de la réforme des lycées, mise en application à la rentrée 1999 en classe de seconde, des exemples d'emploi du temps, avec des instructions précises à ce sujet, ont été adressés à tous les chefs d'établissement afin de les aider à optimiser la gestion du temps scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34255

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 1999, page 5115

Réponse publiée le : 22 novembre 1999, page 6707